

Comité national des salaires et de l'emploi – bilan année 2022

Réunion du jeudi 9 février 2023

Chaque année, la réunion du comité national des salaires et de l'emploi, permet de faire un point sur l'évolution de la situation à France télévisions l'année précédente dans ces domaines.

En matière d'emploi, on retiendra de la réunion de jeudi que 336 personnes ont obtenu un CDI à FTV en 2022. 126 d'entre elles n'avaient pas de lien avec FTV auparavant. Les 210 autres étaient employés en CDD

En revanche, dans cette instance, pas de chiffre sur les départs ; il faudra attendre le bilan emploi et le bilan social remis au CSE central pour pouvoir comparer arrivées et départs de CDI.

Côté rémunérations.

Les mesures individuelles « ordinaires » au titre de 2022 ont été attribuées en application des dispositions de l'avenant 16 valable pour 2021 et 2022. Les chiffres principaux de ce dernier exercice sont à comparer dans les tableaux ci-dessous avec ceux de 2021 ainsi qu'avec ceux de 2018 ,19 et 20, années relevant de l'avenant 11.

L'avenant 16 ayant expiré le 31 décembre la question des règles applicables en matière d'évolution salariale se pose à nouveau. Le sujet n'a pas été abordé durant cette réunion ni pendant la première de la NAO dans l'après-midi. Sans nouvel avenant valablement signé, les dispositions initiales de l'accord collectif s'appliqueront de droit.

Si les engagements principaux de l'avenant 16 ont bien été respectés au niveau de l'entreprise, on remarque cependant un reflux en 2022 du nombre de promotions fonctionnelles et de changements de paliers pour les journalistes de la filière reportage. Dans trop de stations et d'antennes, les directions ont privilégié les mesures pécuniaires d'un niveau compris entre 2 et 3 %. Dans 15 d'entre elles, le seuil de 20% de mesures sous forme de promotions fonctionnelles et changement de paliers n'a pas été atteint.

Journalistes en CDI	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs	2534	2625	2629	2585	2642	2427	2649	2497	2569	2497
Mesures individuelles	670	708	630	302	455	940	872	831	854	831
% Bénéficiaires	26 %	27 %	24 %	11 %	17%	39%	33%	33%	33%	33 %

L'engagement contenu dans les avenants 11 et 16 de faire bénéficier d'une mesure individuelle au moins 33 % des effectifs journalistes est respecté

Filière reportage		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs			1802	1968	1889	1924	1890
Mesures individuelles		367	728	706	657	676	652
% Bénéficiaires			40,39 %	35,87 %	34,78 %	35,13 %	34,49 %

	2018	2019	2020	2021	2022
Poids des reporters dans les effectifs journalistes CDI	1802/2427 : 74,24 %	1968/2649 : 74,29 %	1889/2497 : 75,65 %	1924/2569 : 74,89 %	1890 / 2497 75,69 %
Part des mesures attribuées aux reporters	728/940 : 77,44 %	706/872 : 80,96 %	657/831 : 79,06 %	676 /854 : 79,15 %	652/831 : 78,45 %

L'engagement de faire bénéficier les membres de la filière reportage d'un nombre de mesures proportionnel à leurs effectifs est respecté.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Changements de fonctions	71	111	158	142	105	90

chez les reporters	Chiffre toutes filières					
Dont passages en JS		49	61	67	32	40
Dont passage en GR 1		62	97	75	73	50
Changements de paliers chez les reporters	26 Chiffre toutes filières	44	35	44	69	50
Dont en GR2		37	29	30	49	40
Dont en GR3		5	5	10	14	10
Dont en GR4		2	1	4	4	
Dont en GR5				0	2	
Poids de ces changements dans les mesures pour les reporters		111 + 44 = 155 /728 : 21,29 %	158 + 35 = 193 /706 : 27,33 %	142 + 44 = 186 / 657 : 28,31 %	105+69 = 174 / 676 25,73%	90+50 = 140 /652 21,47

L'engagement de réaliser au niveau national au moins 20 % des mesures de la filière reportage sous forme de changements de fonction ou de palier est tenu.

Non-respect local du taux de 20%	2018	2019	2020	2021	2022
Antennes concernées	14	7	8	11	15

Taux des fonctionnelles	2018	2019	2020	2021	2022
6,5 %	33	43	33	15	27
5%	65	88	74	63	43
3,5 %	12	27	23	13	19
Supérieur par automatisme	1		12	14	1

Taux des paliers	2018	2019	2020	2021	2022
5 %	44	35	42	2	8
4%	5	5	9	56	39

3%	2	1	4	23	22
Supérieur par automatisme	1		2		

Taux des pécuniaires	2017 358 mesures pécuniaires	2018 sur 777 mesures	2019 sur 872 mesures dont paliers et fonctionnelles	2020 sur 632 mesures	2021 Sur 668 mesures	2022
Inférieur à 1%		54	21	25	0	0
Entre 1 et 2 %		177	244	296	0	0
Entre 2 et 3 %		416	217	221	630	645
Entre 3 et 4 %		106	183	68	28	21
Entre 4 et 5 %		11	27	19	8	3
Entre 5 et 6 %		9	134	1	1	1
Supérieur à 6 %		4	46	2	1	2

Taux moyen des mesures	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	4,36 %	2,69 %	2,88 %	3,02 %	2,8 %	3,1 %

Récidivistes	2018	2019	2020	2021	2022
Bénéficiaires en N et N-1	41	89	152	158	137
Bénéficiaires en N et N-2	61	142	258	257	223

Alertes	2018	2019	2020	2021	2022
Alerte à 4 ans en N	434	403	128	99	190
Alerte à 4 ans en N + 1	419	160	117	240	169
Alerte à 3 ans en N + 1	398	468	631	564	564

